De : p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>
Envoyé : vendredi 20 juin 2025 10:36
À : 'Ministère des Mines' <info@mines.gouv.cd>
Cc : 'Jean Mbuyu' <jeanmbuyu@yahoo.fr>; 'stanley.matthys@diplobel.fed.be' <stanley.matthys@diplobel.fed.be>; 'info.prevot@diplobel.fed.be' <info.prevot@diplobel.fed.be>; 'uscitizenbrussels@state.gov' <uscitizenbrussels@state.gov>; 'ACSKinshasa@state.gov' <ACSKinshasa@state.gov>; 'Cadastre Minier R.D. Congo' <info@cami.cd>; 'dir.general@cami.cd' <dir.general@cami.cd>; 'info@minjustice.cd' <info@minjustice.cd>; 'cheickaintaty@yahoo.fr' <cheickaintaty@yahoo.fr>; 'mbalazumbu@gmail.com' <mbalazumbu@gmail.com>; 'Pépé Abaya' <abayakoy@gmail.com>; 'negrokap@yahoo.fr' <negrokap@yahoo.fr>; 'Paulin Bombeshay' <pbombeshay2011@gmail.com>; 'liliana.bakayoko@gmail.com' <liliana.bakayoko@gmail.com>
Objet : Victime de spoliation de droits miniers en RDC ; nous sollicitons votre assistance

Excellence Monsieur le Ministre des Mines,

Ne pensez-vous pas que le moment est venu pour trouver une issue amicale à ce dossier qui a trop duré et qui empêche le développement de la Province Tshopo ?
Les courriers transmis (cf https://thaurfin.com/courriers/), montrent que les arguments présentés par le cadastre minier pour ne pas délivrer les certificats de recherche sont nuls.
La lettre TH-023-25 (https://thaurfin.com/TH-023-25.pdf) transmise avec accusés de réception (https://thaurfin.com/TH-023-25-AR.pdf) est parfaitement explicite.
Nous n'en avons reçu aucune suite.

Ainsi que j'en informe (par le mail ci-dessous) le conseiller économique de l'Ambassade de Belgique à Kinshasa sous le conseil du Ministère des Affaires Etrangères belge, le dossier judiciaire est clos.
Vous comprendrez aisément la réticence légitime des investisseurs à venir développer un pays qui ne respecte pas sa propre législation minière. C'est là où se situe le problème de la mise en valeur des 3PR.
Un arbitrage au CIRDI ne fera qu'aggraver la réputation de la RDC en exposant les nombreuses violations commises pour tenter de faire exister des permis inexistants octroyés à Dan Gertler.
Cette inexistence est bien documentée à l'URL https://thaurfin.com/INEXISTENCE.pdf ; quant aux nombreux délits, ils le sont sur https://thaurfin.com/DELITS.pdf .

Nous nous réjouissons de votre volonté d'établir la paix sous l'égide de Washington, c'est un merveilleux signal envoyé aux investisseurs désireux de venir s'établir durablement en RDC.
Permettez-moi de vous rappeler que nos 3PR portent de grands projets de développement comme cela est présenté sur https://thaurfin.com/3PR-THAURFIN.pdf
La mise en valeur du minerai de fer dépend souvent de sa logistique, raison pour laquelle nous développons un transport fluvial adapté au Fleuve Congo, https://thaurfin.com/RIVER-TRANSPORT.pdf
Le gisement de fer de Banalia est bien plus intéressant que celui de Simandou en Guinée https://thaurfin.com/BANALIA-VS-SIMANDOU.pdf
La RDC aura besoin de beaucoup d'acier pour son futur développement, il sera produit localement.

La mise en valeur locale des ressources naturelles est un vecteur fondamental du développement de la République.
Nous formons alors le vœu qu'une fois la paix retrouvée sous l'égide de Washington, le pays meurtri par tant d'années de guerre se mette sur ses rails du développement qu'il mérite.

Bien cordialement,
Ir Pol HUART
Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84

Directeur de Thaurfin ltd
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique
www.thaurfin.com
GSM/WhatsApp 00 32 473 642 470

De : p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>
Envoyé : jeudi 19 juin 2025 11:01
À : 'stanley.matthys@diplobel.fed.be' <stanley.matthys@diplobel.fed.be>
Cc : 'Info & contact cabinet - kabinet Prévot' <info.prevot@diplobel.fed.be>
Objet : RE: [EXTERNAL]- Victime de spoliation de droits miniers en RDC ; nous sollicitons votre assistance

Bonjour Monsieur Stanley Matthys, conseiller économique de l'Ambassade de Belgique à Kinshasa,

Suite à notre demande d'assistance adressée à Monsieur Maxime Prévot, Ministre des Affaires Etrangère, Madame Jessica Meys, me conseille de prendre contact avec Vous.
Notre dossier a évolué ainsi que l'environnement géopolitique puisque la RDC sollicite les USA pour sa protection contre la mise en valeur de ses minerais.
C'est pourquoi cette lettre TH-033-25 a été récemment transmises aux Ambassadeurs des USA ; Madame l'Ambassadrice de Belgique à Kinshasa est en copie ainsi que les Autorités Congolaises.
Les destinataires à Kinshasa en ont accusé réception, quant à l'ambassadeur US à Brx et l'avocat en charge de la sécurité du deal, ils ont reçu cette lettre par courrier recommandé.
Nous réitérons notre demande d'assistance dans la lettre TH-035-25 en doc attaché.
Nous comptons sur vous pour préserver les relations amicales Belgo/Congolaises nécessaires au développement de nos deux peuples et faciliter la mise en valeur de nos 3PR.
Ces 3PR portent de grands projets de développement comme le présente ce dossier
https://www.thaurfin.com/3PR-THAURFIN.pdf

Bien cordialement,
Ir Pol HUART
Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84
Directeur de Thaurfin ltd
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique
www.thaurfin.com
GSM/WhatsApp 00 32 473 642 470

De : Info & contact cabinet - kabinet Prévot <info.prevot@diplobel.fed.be>
Envoyé : mercredi 18 juin 2025 14:17
À : p.huart@thaurfin.com
Objet : FW: [EXTERNAL]- Victime de spoliation de droits miniers en RDC ; nous sollicitons votre assistance

USAGE OFFICIEL - OFFICIEEL GEBRUIK

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre email. Nous vous conseillons de prendre contact avec le conseiller économique de l'Ambassade de Belgique à Kinshasa, Monsieur Stanley Matthys (stanley.matthys@diplobel.fed.be) pour en parler et évaluer la situation.

Nous vous prions, Monsieur Huart, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.
Cabinet du Ministre Prévot

Jessica Meys
Front Desk Support of Foreign Affairs • Accueil Cabinet des Affaires Etrangères • Onthaal Kabinet van Buitenlandse Zaken •

Office of Mr. Maxime Prévot, Belgian Deputy Prime Minister and Minister of Foreign A
European Affairs and development Cooperation

Rue des Petits Carmes/ Karmelietenstraat 15
BE - 1000 Bruxelles

Jessica.meys@diplobel.fed.be

From: p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>
Sent: Wednesday, April 30, 2025 12:12 PM
To: Prévot Maxime - CELAEBZ <maxime.prevot@diplobel.fed.be>
Cc: 'Liliana Bakayoko' <liliana.bakayoko@gmail.com>; Embassy of Belgium in Kinshasa <kinshasa@diplobel.fed.be>
Subject: [EXTERNAL]- Victime de spoliation de droits miniers en RDC ; nous sollicitons votre assistance

CAUTION: This email originated from outside of the organization. Do not click links or open attachments unless you recognize the sender and know the content is safe.

Bonjour Monsieur Maxime Prévot, Vice Premier Ministre du Gouvernement Fédéral Belge,

Votre visite des Autorités Congolaises m'incite à vous informer les graves violations de droit que nous connaissons en RDC et donc à solliciter votre assistance pour trouver une issue amicale.
Je suis ravi de votre intérêt pour la RDC et votre volonté d'interrompre les malheurs de la population victime du pillage, https://www.dw.com/fr/rdc-maxime-prevot-rwanda-accord/a-72387156
L'aide humanitaire ne suffit pas,
https://www.radiookapi.net/2025/04/30/actualite/securite/maxime-prevot-beni-le-royaume-de-belgique-entend-mobiliser-ses-leviers

Il n'est pas inutile de rappeler que la RDC et la Belgique sont deux Etats Contractant à la Convention de Washington et la Belgique et la RDC ont ratifié un traité bilatéral le 22 novembre 2021
En tant qu'investisseur, nous devrions être protégés ; votre intervention est sollicitée.

Dernièrement, nous avons signé une convention d'assistance juridique avec l'éminente avocate d'affaire Me Liliana Bakayoko, en copie, cf https://thaurfin.com/CIRDI/Me-Liliana-Bakayoko.pdf

En effet, nos nombreux courriers publiés sur https://thaurfin.com/courriers/ sollicitaient une issue amicale ; ne recevant aucune réponse, une requête d'arbitrage au CIRDI devait être envisagée. Ensemble, nous militons pour une issue amicale qui est profitable à la République puisque notre vœu est son développement que permet la mise en valeur de nos 3 permis miniers, cf https://thaurfin.com/3PR-THAURFIN.pdf

Je suis Ingénieur Civil des Mines de la FPMs76 – Mines-ParisTech84, j'ai commencé ma carrière d'ingénieur en janvier 1977 comme directeur de secteur à la Sominki, mon premier boss a été Alexis Thambwe

J'ai une longue carrière d'ingénieur en Afrique et spécialement en RDC. J'ai aussi été Professeur de Minéralurgie à L'Ecole des Mines de Rabat, en tant que coopérant belge.
Nous avons aussi été le lanceur du projet de la Nouvelle Ville proche de Lubumbashi, malheureusement confiée à des partenaires indélicats comme le montre ce dossier https://thaurfin.com/documents/historical.htm
La vente de notre participation à ce projet nous a permis d'investir dans un projet minier en Ex-Province Orientale qui est dans mes compétences.

Nous sommes victimes de spoliation de nos 3 permis miniers de recherche (PR) suite à l'octroi de 36 autres PR octroyés, sur les nôtres, au bien connu Dan Gertler (société Iron Mountain Enterprise sous sanctions US),

Ce dossier peut être considéré comme une synthèse des maux qui empêchent le développement de la RDC : la mauvaise gouvernance et la corruption, qui entrainent le pillage du pays et les conflits armés.
Cet article de laLibre Afrique est éloquent : https://afrique.lalibre.be/79585/rdc-les-milliards-de-dollars-evapores-des-mines-katangaises/

Voici, ci-dessous, un mail transmis au Ministre des Mines suite au constat de deux nouveaux permis miniers en voie d'être octroyés sur les nôtres … c'est de la provocation.

En 2012, j'ai été appelé comme consultant pour une société minière congolaise, JEKA sarl, dans le cadre de permis miniers spoliés, en voici l'historique https://thaurfin.com/ref/
Vous constaterez que le dossier est très documenté afin d'éliminer toute désinformation.

Après quelques années, j'ai été contraint de déposer une assignation en récupération des droits en en dommages et intérêts contre JEKA.
Suite à cette assignation, j'ai obtenu en tant que dédommagement 3 permis miniers de recherche (PR) qui couvrent le gisement d'or et de fer de Banalia dans l'ex Province Orientale

Ces 3PR étaient à la source des problèmes rencontrés sur les 37PR de JEKA puisqu'ils ont été couverts illégalement par 36 autres PR octroyés à Dan Gertler.
Les Autorités Congolaises ont alors commis un grand nombre de délits pour tenter de faire exister ces 36PR qui sont factuellement inexistants,
Bien que le Directeur Général du Cadastre Minier, responsable de ces turpitudes, a été remplacé, le Cadastre Minier continue ses malversations.

La vérité étant factuellement établie, nous cherchons un partenaire ou un acheteur pour ces 3PR, cf https://thaurfin.com/MISE-EN-VALEUR.pdf

En espérant une intervention de la Belgique afin de préserver les relations amicales séculaires entre nos deux peuples en développant ensemble les richesses minérales de la RDC,

Permettez-moi de vous proposer de nous rencontrer, il est aussi prévu de rencontrer dans les prochains jours Monsieur Hubert Leclercq, rédacteur en chef de LaLibre Afrique qui connait déjà le dossier.

Bien cordialement,
Ir Pol HUART
Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84
Directeur de Thaurfin ltd
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique
www.thaurfin.com
GSM/WhatsApp 00 32 473 642 470

De : p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>
Envoyé : mardi 29 avril 2025 11:56
À : 'Ministère des Mines' <info@mines.gouv.cd>
Cc : 'Liliana Bakayoko' <liliana.bakayoko@gmail.com>; 'Cadastre Minier R.D. Congo' <info@cami.cd>; 'dir.general@cami.cd' <dir.general@cami.cd>; 'info@minjustice.cd' <info@minjustice.cd>; 'cheickaintaty@yahoo.fr' <cheickaintaty@yahoo.fr>; 'Jean Mbuyu' <jeanmbuyu@yahoo.fr>; 'mbalazumbu@gmail.com' <mbalazumbu@gmail.com>; 'Pépé Abaya' <abayakoy@gmail.com>; 'negrokap@yahoo.fr' <negrokap@yahoo.fr>; 'Paulin Bombeshay' <pbombeshay2011@gmail.com>
Objet : nouvelles violations de la législation minière par le CAMI

Excellence, Monsieur le Ministre des Mines,

La lettre TH-003 du 28 janvier 2025 relatait la présence de chinois exploitant nos 3PR sous couvert d'un permis de recherche octroyé en toute illégalité.
Le 6 mars 2025, cette situation est rappelée dans notre lettre TH-005-25 en réponse à une lettre du Ministre des Mines déplorant l'absence de réponse du DG du CAMI à l'état des lieux demandé par ce Ministère (que nous n'avons pas encore reçu).

Nous remarquons que deux nouvelles violations sur le portail du CAMI qui se présentent sous une nouvelle forme, celle d'une « *demande approuvée* » c'est-à-dire relative à des avis cadastraux favorables (cf doc attaché, demande 1645 & demande 15173)
Les Arrêtés Ministériels n'auraient donc pas encore été octroyés. Nous en profitons pour vous informer que les PR qui seraient octroyés sur nos 3PR n'existeraient fatalement pas et serait une nouvelle violation du code minier.

Nous constatons également que le PR15663 inexistant octroyé à des chinois est toujours présent.
Si ces minuscules PR inexistants (demande 16.145 et demande 16.173) étaient octroyés, nos 3PR seraient alors de nouveau pillés par d'autres comme c'est déjà le cas pour les chinois que nous avons dénoncé.
Nous vous prions alors de ne pas être complice de ces nouveaux délits et de ne pas délivrer de PR par Arrêté Ministériel. Nous considérons ces nouvelles violations comme de la provocation.

Nous espérons toujours à une issue amicale à la spoliation de nos 3PR par d'autres, tout aussi inexistants, octroyés à Dan Gertler.
A défaut, nous préparons une issue coercitive qui est malheureusement antinomique à nos aspirations de développer la RDC.

Vous remarquerez que le site www.thaurfin.com présente une option de partenariat en plus de la vente des 3PR puisqu'il est bien établi que nos 3PR sont

- Valides pour n'avoir jamais été déchus (les arguments du DG du CAMI en apportent la preuve formelle)
- En force majeure depuis leurs octrois pour défaut de délivrance des certificats de recherche

Ces vérités factuelles donnent de la valeur à l'actionnariat de Thaurfin ltd.
Nous en mettons une quantité restreinte d'actions en vente pour financer notre équipe d'avocats et offrir à ses acheteurs une très grande plus-value.

En espérant une compréhension mutuelle au profit de la République,

Bien cordialement,
Ir Pol HUART
Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84
Directeur de Thaurfin ltd
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique
www.thaurfin.com
GSM/WhatsApp 00 32 473 642 470

De : p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>
Envoyé : mercredi 16 avril 2025 17:01
À : 'Ministère des Mines' <info@mines.gouv.cd>
Cc : 'Liliana Bakayoko' <liliana.bakayoko@gmail.com>; 'Cadastre Minier R.D. Congo' <info@cami.cd>; 'dir.general@cami.cd' <dir.general@cami.cd>; 'info@minjustice.cd' <info@minjustice.cd>; 'cheickaintaty@yahoo.fr' <cheickaintaty@yahoo.fr>; 'Jean Mbuyu' <jeanmbuyu@yahoo.fr>; 'mbalazumbu@gmail.com' <mbalazumbu@gmail.com>; 'Pépé Abaya' <abayakoy@gmail.com>; 'negrokap@yahoo.fr' <negrokap@yahoo.fr>; 'Paulin Bombeshay' <pbombeshay2011@gmail.com>
Objet : Sollicitation d'une issue amicale

Excellence, Monsieur le Ministre des Mines,

Il n'est pas inutile de préciser que les nombreuses turpitudes de ce dossier de spoliation ont été commises sous l'ancienne direction du Cadastre Minier.
Bien plus encore puisque ces turpitudes ont continué tant que l'ancien Conseiller Juridique du CAMI n'a pas été remplacé.

Le nouveau et très compétent Directeur Juridique, le Professeur Cims MULUNGULUNGU NACHINDA, a été nommé le 3 novembre 2023.
Il ne peut cautionner les délits commis par son prédécesseur, raison pour laquelle il a facilement reconnu la validité des 3PR comme cette lettre l'atteste .

Ainsi que l'analyse des arguments du CAMI (en doc attaché) le mentionne, la réponse datée du 29 sept 2023 à l'intervention de Me Jean MBUYU avait été préparée par l'ancien Conseiller Juridique.
Il est navrant que Mr Popol Mabiola ait endossé les arguments fallacieux de son ancien Conseillé qui a probablement rédigé la réponse en la lui donnant à la signature.
La surcharge de travail en est certainement responsable. Nous préférons oublier cet incident.

Dans la mesure où nous cherchons une issue amicale, il est important de promouvoir une harmonie entre tous car tout conflit n'amène que de la désolation.
Nous venons d'en faire l'expérience avec ce dossier puisque ce splendide gisement de Banalia est resté inexploité depuis bientôt 20 ans après que ces 3PR ont été octroyés.
Les conflits à l'Est du Congo en est un autre exemple dramatique puisqu'ils ne profitent qu'aux prédateurs alors que la population en souffre depuis tant d'années.

Cette lettre TH-013-25 en doc attaché rappelle notre décision de la mise en vente des 3PR ; une décision parfaitement légale puisque ces 3PR n'ont jamais cessé d'être valides.
La présentation du site web https://thaurfin.com/ est maintenant focalisée sur cette orientation.
Afin d'assurer les frais juridiques et autres frais nécessaires à favoriser une issue amicale, une quantité limitée d'actions de Thaurfin ltd sont mises en vente.
Ces actions seront rachetées une fois les 3PR vendus et les légitimes dommages-intérêts obtenus.

L'assistance des Autorités à trouver un repreneur sérieux, qui assurera la mise en valeur de l'exceptionnel potentiel de ces 3PR, facilitera sa décision d'investir en RDC.
C'est le message transmis par cette nouvelle lettre TH-013-25 en doc attaché.

Quant à moi, je travaillerai, avec de meilleurs moyens, sur le transport fluvial puisque la logistique conditionne la mise en valeur du gisement de fer que couvre ces 3PR 1323, 1324 & 1325.

Restant à votre disposition, je vous remercie d'avance de favoriser une issue amicale au profit de Tous et de la République,

Bien cordialement,
Ir Pol HUART
Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84
Directeur de Thaurfin ltd
41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique
www.thaurfin.com
GSM/WhatsApp 00 32 473 642 470